



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

| Avis DEP n° 2025 - 26 | | |
|--|--|---|
| Avis direct (expert délégué) Date : 10/03/2025 | Objet : Association Les Piverts. Demande de dérogation aux interdictions liées aux espèces animales protégées. Opérations de sauvetage d'amphibiens / Marquage temporaire d'individus de Crapaud commun. | Avis : Favorable avec recommandations |

Contexte

La demande est déposée par l'association Les Piverts, 9 rue de Lohr, 67290 Petersbach dans le cadre d'opérations de sauvetage d'amphibiens.

La demande de dérogation porte sur l'espèce indiquée ci-dessous :

- Crapaud commun (*Bufo bufo*)

Une demande complémentaire est déposée faisant suite à une dérogation accordée. Un marquage temporaire par fixation d'un brin de laine coloré sur une patte arrière est proposé.

La dérogation est sollicitée pour une période se terminant le 31 décembre 2026.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- La demande ;
- CERFA n°13 616*01;

Analyse du CSRPN

Au vu des précédents dossiers et autorisations déjà délivrées pour l'association les Piverts, au vu des retours issus des bilans de 2023 et 2024 et des travaux mis en place avec la création du crapauduc, il était des plus justifiés de proposer ce nouveau protocole de suivi.

Ce dernier permettra de mieux se rendre compte du taux de franchissabilité de l'ouvrage et estimer si effectivement l'interdistance de 50 m est influente. Ceci étant, d'autres facteurs pourraient être analysés tels que l'humidité du fond des tunnels (Est-ce qu'il y a présence de terre ou autres matériaux ? le fond en est-il humide voire noyé ?...)

Il serait important de se rapprocher d'autres sites et protocoles de suivis au moins régionaux pour en corrélérer les résultats. Ainsi en Meurthe-et-Moselle, avec le Céréma, le Parc naturel régional de Lorraine et le Département, un suivi photométrique des passages encore plus espacés est mis en œuvre depuis 2 ans pour analyser cette franchissabilité.

Dans les données récoltées il serait intéressant de préciser le sexe et d'estimer l'âge des individus marqués.

Avis du CSRPN

Favorable

Recommandations

- Se rapprocher des sites où un suivi de l'efficacité est mis en œuvre (contact Céréma)
- Chercher à analyser l'ensemble des facteurs biotiques ou abiotiques pouvant influencer sur ce comportement d'évitement
- Noter le sexe et estimer l'âge des individus marqués.

Laurent Godé, expert-délégué, président de la
commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

